



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 22 mars 2020

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Couvre-feu à Mulhouse de 21h00 à 06h00

En accord avec la maire de Mulhouse, le préfet du Haut-Rhin a instauré, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, **un couvre-feu sur la commune de Mulhouse à compter de ce jour 21h00.**

Il est en conséquence interdit de circuler, par quelque moyen que ce soit, sur le territoire de la commune entre 21h et 6h.

Cette décision implique l'obligation impérative pour chacun de rester à son domicile à ces horaires.

Cette mesure entraîne également la fermeture de tous les commerces, y compris alimentaires et livraisons à domicile, sur la période du couvre-feu.

Toutefois, le préfet précise que restent autorisés, sur présentation des justificatifs habituels :

- les trajets entre le domicile et le travail, en particulier pour les soignants, agents des services publics et salariés qui finissent ou débutent leur travail pendant le couvre-feu. Pour cette raison, les transports publics conservent leur amplitude habituelle ;
- les déplacements professionnels nocturnes strictement nécessaires tels l'approvisionnement des commerces alimentaires ;
- les déplacements pour motif de santé, pour les urgences médicales notamment ;
- les motifs familiaux impérieux comme l'assistance des personnes vulnérables.

En revanche, toute sortie pour des achats, de l'activité physique, les besoins des animaux de compagnie est interdite de 21h à 6h,

Les contrôles de police seront renforcés durant la nuit.

Chacun doit comprendre que les contacts doivent être limités au strict minimum pour lutter efficacement contre la propagation du virus.

#RestezChezVous

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin

03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12

pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  